



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 110/2020
Date de la séance du CE : 12 février 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2018.STA.704
Classification : Non classifié

Développement du statut particulier (projet Statu quo+).
Modification de la loi sur le statut particulier.
Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'Etat, arrête :

La Chancellerie d'Etat est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de la loi sur le statut particulier (projet Statu quo+). La procédure de consultation dure jusqu'au 1^{er} mai 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Chancellerie d'Etat